



Pont de l'Oliverie

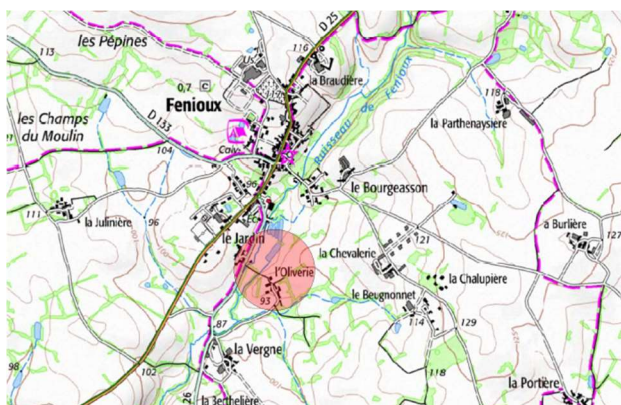
Commune de FENIOUX

Demande de dérogation exceptionnelle

Note explicative

Le Département des Deux-Sèvres engage chaque année des crédits d'investissement sur les ouvrages d'art dont certains franchissent des rivières ou des cours d'eau. Les travaux engagés nécessitent alors le dépôt d'un dossier Loi sur l'eau auprès de la Direction Départementale des Territoires.

II. Situation géographique du pont de l'Oliverie



l'Ouvrage : (Google Maps)

46° 32'11.9"N 0° 29'50.2"W

46.53668, -0.49728

III. Description de l'ouvrage et risques.

L'habitat des chiroptères est situé sous un pont soutenant une route départementale. L'opération consiste à remplacer les pierres cassées qui supportent la route et dans lesquelles nichent des chauves-souris.

L'ouvrage d'une longueur de 8.50 mètres et d'une largeur de 6.40m est un ouvrage maçonné et en pierres de taille composé d'une travée de 2.50m de large. Sa voute en pierre de taille également reçoit les remblais et la structure de la route ainsi que les dépendances du domaine départemental.



De nombreuses pierres sous voutes sont déchaussées et/ou fracturées constituant un risque d'effondrement de la route.

Ce risque potentiel et accru deviendrait très élevé en l'absence de travaux au cours de l'année 2026 avec de forts risques d'accidents pour les usagers. Ce pont doit supporter de manière régulière le passage soutenu de véhicules à fort tonnage (tracteur + remorques, moissonneuses, camion laitier) utiliser par les usagers, principalement du milieu agricole.

Cette voie départementale est vitale et constitue l'unique axe de raccordement entre les municipalités de Fenioux et de Béceleuf.

Pour information, le trafic sur cette route départementale est d'environ 260 véhicules/jour dont 17 Poids lourds.





IV. Description travaux.

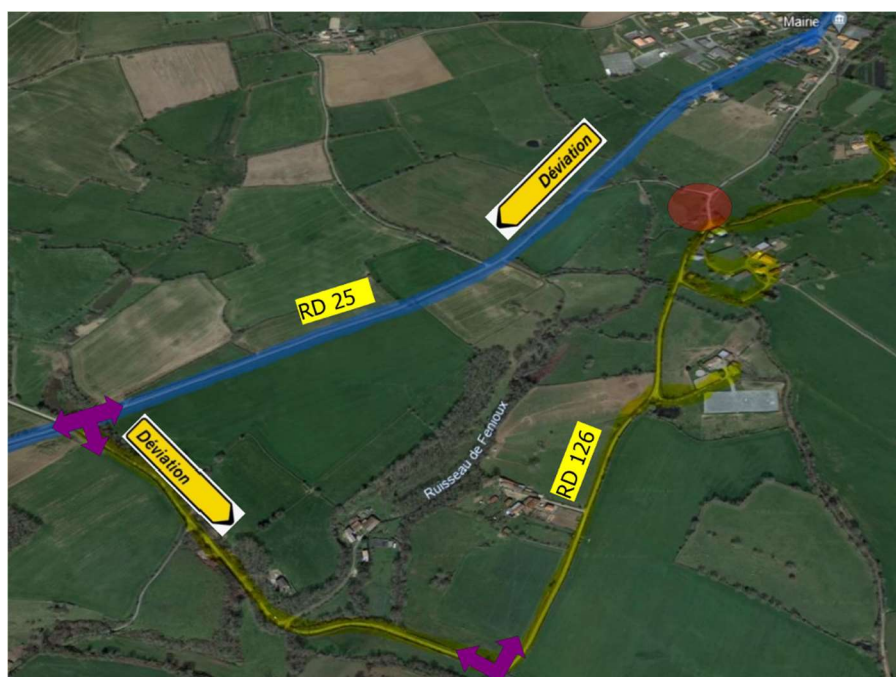
L'opération consiste à rénover l'ouvrage qui permet au ruisseau le Fenieux de franchir la route départementale 126.

Un défaut d'étanchéité de la partie supérieure du pont a entraîné le délitement des joints en maçonnerie ce qui a provoqué le déchaussement des moellons, fragilise la structure de l'ouvrage et engendre un risque d'effondrement de la route.

Les travaux envisagés consistent ainsi à réhabiliter la partie supérieure de l'ouvrage (route) de façon à créer une nouvelle étanchéité du pont. Ensuite, de rejoiner l'ensemble des moellons sous l'ouvrage afin de rétablir la stabilité de la voute.

Ces travaux seront effectués par l'entreprise BONNET, spécialisée dans les travaux d'ouvrages d'art et titulaire du marché de travaux de réfections d'ouvrages d'art du conseil Départemental des Deux-Sèvres.

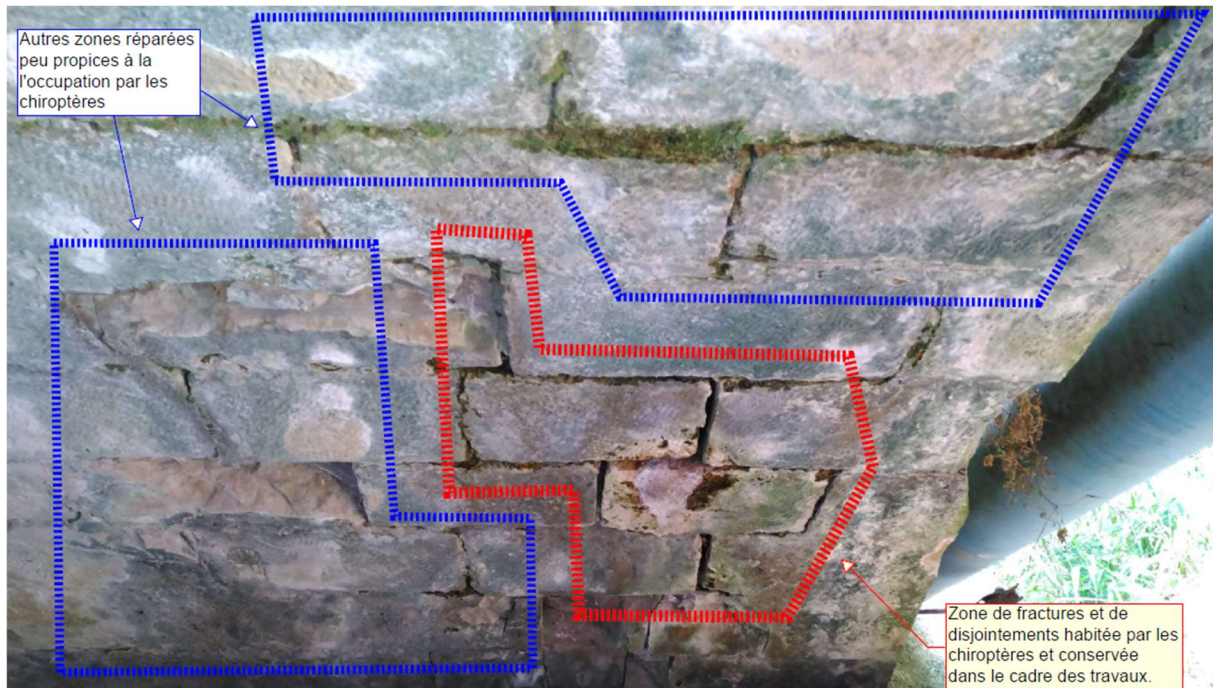
Les travaux se feront en route barrée avec une déviation par voie communale à mettre en place pour l'accès au hameau de l'Oliverie et de la Vergne.



Les travaux consistent à nettoyer l'ensemble de l'ouvrage de toute végétation envahissante et provoquant le déchaussement global des pierres de taille de l'ouvrage.

- Des travaux de maçonnerie seront réalisés pour la reprise de fissures, disjoints, effritements et éclats de pierre sur l'ouvrage (plinthes, tympans et voûte).

La conservation de l'habitat pour la chauve-souris Murin Daubenton recensé sur site en présence de Deux-Sèvres nature Environnement se présentera comme défini :



V. Enjeux environnementaux.

L'expertise de DSNE a révélé la présence de 3 individus de Murins de Daubenton (*Myotis daubenton*) dans l'une des cavités recensées.

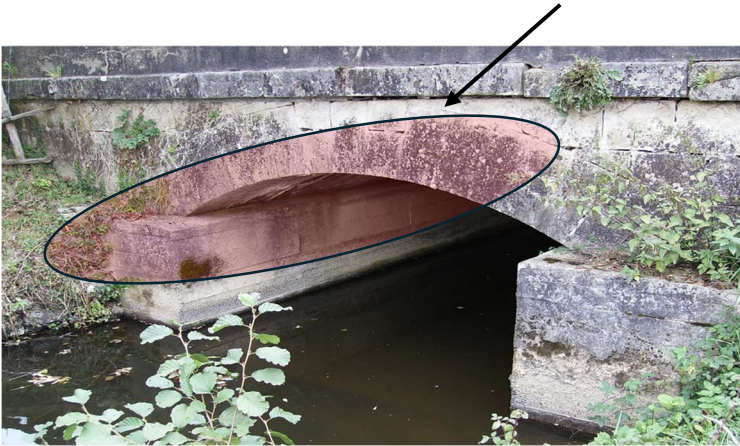
En effet, les chiroptères trouvent refuge dans les espaces laissés libres entre les dalles fracturées de l'ouvrage.

La période où ces 3 individus ont été vus, indique qu'il s'agit là d'une colonie de mise-bas avec des jeunes potentiellement encore non-volants.

Les travaux visent à préserver l'habitat plutôt qu'à le détruire, afin de permettre aux espèces concernées d'utiliser l'ouvrage selon leurs besoins tout au long de l'année.

Les enjeux environnementaux porteront également sur le maintien de la circulation de la loutre d'Europe pendant les travaux. L'ouvrage, dans sa conception, présente une banquette qui fait office de passage des deux côtés. Cette passerelle restera accessible pour la loutre pendant et après la phase de travaux. Un aménagement composé de planche pourra également être installé sur la traversée de l'ouvrage si nécessaire.

Passerelles en béton permettant la traversée de l'ouvrage par le bord des berges.



1. Emprise des travaux.

Les installations du chantier et le stockage des matériaux se feront sur la chaussée RD126. Celle-ci sera fermée de part et d'autre et une déviation sera mise en place par l'entreprise et ce, pour la durée des travaux (15 jours env).

Les interventions n'empiéteront sur aucune parcelle privative et une signalisation temporaire sera mise en place et maintenue pendant toute la durée des travaux dans la zone de chantier.

La zone de chantier ainsi que le pont se trouveront préserver de tout accès pour le public.



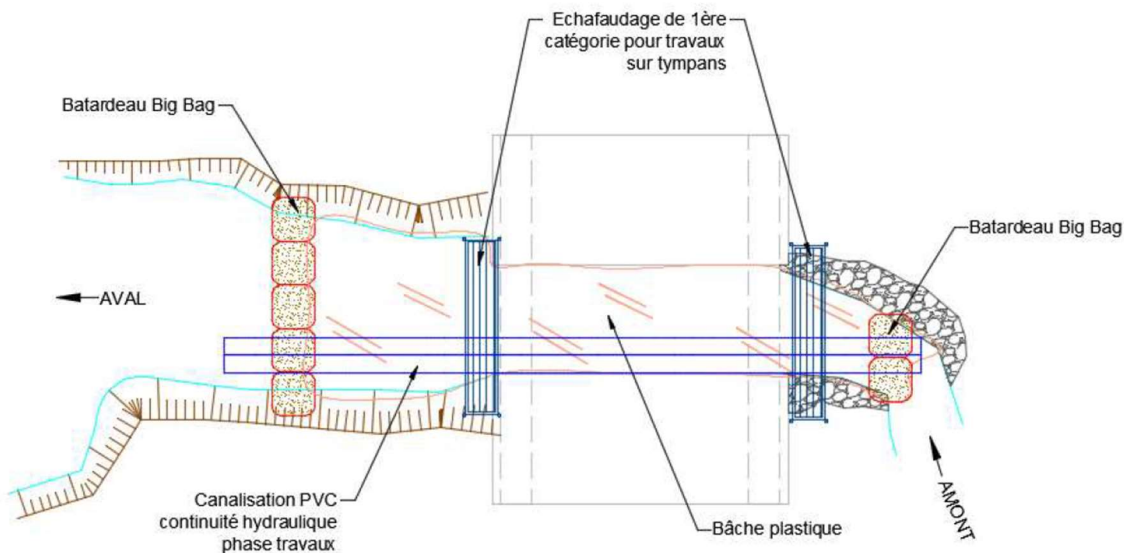
La délimitation de zones à l'intérieur desquelles les ouvriers pourront travailler sera assurée par l'installation de batardeaux. Ils seront constitués de sacs remplis de sable. La continuité de l'écoulement sera maintenue par la pose de 2 canalisations PVC Ø400 mm. Ces installations temporaires seront retirées juste après les travaux.

L'entreprise pourra stationner ses véhicules et son matériel à proximité de l'ouvrage sans pour autant pénétrer avec les véhicules dans la zone de travaux.

2. Phasage des travaux.

Phase 1 : Préparation pour travaux sur l'ouvrage (chaussée et structure) :

- Nettoyage de la zone des végétaux sur ouvrage ;
- Mise en place de big bags de sable en amont et aval de l'ouvrage à l'aide d'une pelle depuis la RD afin d'isoler l'ensemble du pont du cours d'eau ;
- Pose de 2 canalisations Ø400 mm pour assurer la continuité hydraulique + pompage de la zone de travaux pour mise en assec si nécessaire ;
- Mise en place d'une bâche de protection sous l'ouvrage ;
- La mise en place d'un échafaudage ;

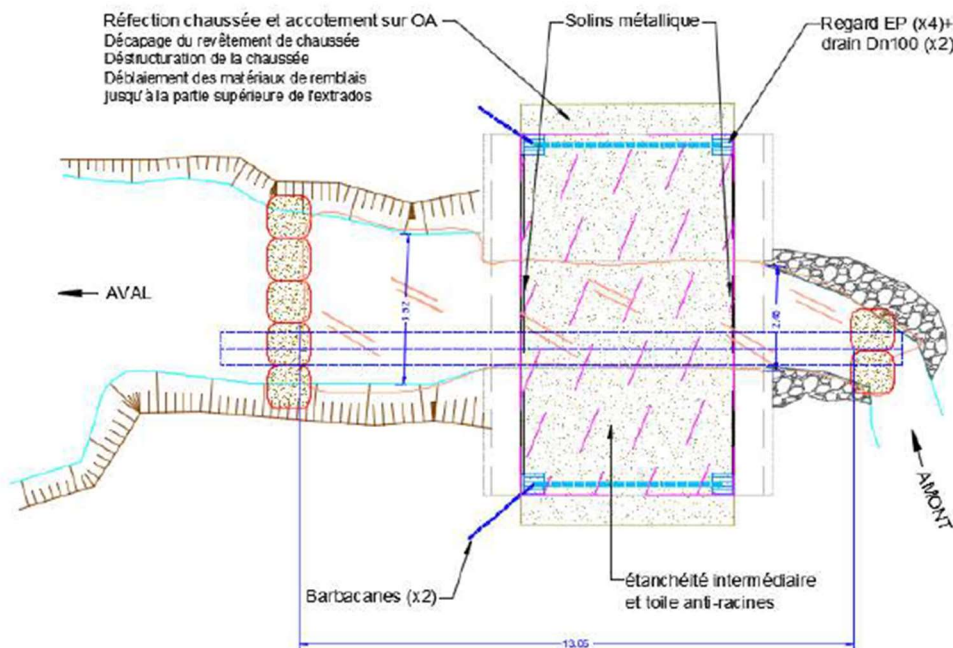


Phase 2 : Travaux de terrassement et de mise en oeuvre sur ouvrage :

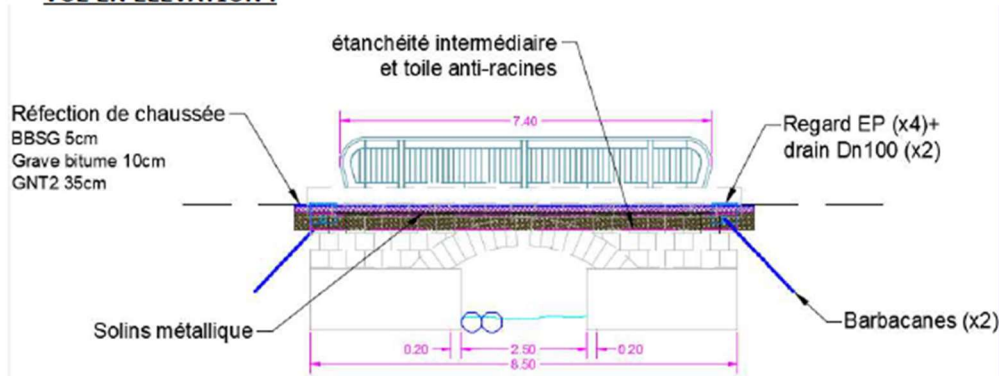
Les travaux de réfection, de structure de chaussée, de gestion des eaux pluviales et d'étanchéité de l'ouvrage se décomposeront de la façon suivante :

- Décapage du revêtement de chaussée ;

- Déstructuration de la chaussée ;
- Déblaiement des matériaux de remblais jusqu'à la partie supérieure de l'extrados ;
- Pose des regards pour l'évacuation des eaux pluviales ;
- Réalisation des terrassements et mise en place de la toile anti-racines ;
- Réalisation des terrassements, mise en place de l'étanchéité intermédiaire et du drain
- Pose de regards eaux pluviales ; des solins métalliques ; des barbacanes
- Mise en oeuvre des couches structurantes et revêtement de chaussée (GNT2, GB, BBSG) ;



VUE EN ELEVATION :



Phase 3 : Travaux de jointoiement sous extrados, tympans et plinthes :

Les travaux de rejointoiement de maçonnerie en pierre de taille de l'ouvrage se décomposeront de la façon suivante :

- Nettoyage par eau sous pression des coulées et traces de calcite sous intrados ;
- Déjointoiement des pierres sous extrados, des plinthes et des tympans ;

-
- Rejointoiement tympans et plinthes
- Réjointoiement sous intrados

- Nettoyage du site et évacuation de la bâche, des résidus et produits de piquage, en décharge adaptée ;
- Démontage et repli de l'échafaudage ; du batardeau, des canalisations PVC permettant le maintien de l'écoulement du cours d'eau ;
- Dépose et repli des installations de chantier ;
- Remise en état des zones de stockage (chaussée et abords) ;
- Démontage et repli de la déviation ;

- La conservation des gîtes par le maintien des disjointements sous l'ouvrage pour l'habitat des chiroptères ;
- La prise en considération des périodes d'hibernation, de mise-bas et d'élevage des jeunes espèces avec une programmation des travaux de septembre à mi-novembre ;

[illegible]

- Le passage d'un expert avant le début du chantier afin de s'assurer de l'obstruction momentanée des loges favorables ;
- Le maintien de la circulation de la loutre d'Europe à travers l'ouvrage en phase des travaux, mais aussi à terme. (Les travaux sous ouvrages se feront en assec).

VII. Conclusion.

Les travaux en cours sont soumis à plusieurs enjeux majeurs : assurer la sécurité des usagers, préserver les populations de chiroptères et protéger l'intégrité du cours d'eau.

La période d'intervention retenue, allant de septembre à la mi-novembre, permet d'éviter les phases sensibles pour les chauves-souris ainsi que pour d'autres espèces, tout en limitant les risques de dégradation du milieu aquatique.

Compte tenu des mesures mises en place pour éviter, réduire et compenser les impacts potentiels, la loutre ne sera pas affectée par ces travaux.

VIII. Plan de détail de l'ouvrage d'art, pont de l'Oliverie.

